



Section académique de LIMOGES

N° 257 - NOVEMBRE 2006

Mensuel

Directeur de publication :
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

Faites-vous entendre, défendez-vous, revendiquez ... Syndiquez-vous au SNES !

Les syndicats suscitent, d'après les sondages, la confiance d'une forte majorité de salariés. Pourtant, le taux de syndicalisation en France reste faible (environ 8% des salariés en 2006). Le syndicalisme enseignant occupe, dans ce paysage, une place particulière : le taux de syndicalisation reste élevé (30%). Et notre syndicat, le SNES, rassemble plus de la moitié des syndiqués et obtient la majorité absolue lors des élections des représentants des personnels, malgré la présence d'une dizaine d'autres organisations syndicales.

... le SNES, rassemble plus de la moitié des syndiqués et obtient la majorité absolue lors des élections des représentants des personnels

C'est sans doute ce qui explique que le SNES soit la cible d'attaques d'origines très diverses, dont la plupart des médias se font complaisamment l'écho. Le syndicalisme enseignant en prend souvent pour son grade, et le SNES en particulier : « en entravant toute réforme, n'est-il pas selon l'Express, l'une des sept plaies de l'Education Nationale » ? N'est-il pas l'ardent défenseur des commissions paritaires, pierre de touche d'une « gestion des personnels antédiluvienne » ? C'est peu dire que le SNES gêne ... Pourtant, dans notre académie, plus d'un millier de collègues adhère chaque année au SNES, car ils voient en lui un pôle de résistance mais aussi une force de propositions, et un lieu de réflexion collective pour faire évoluer le système scolaire.

Ce n'est pas pour rien que le choix fut fait dès sa création, d'appeler notre syndicat, le **Syndicat National des ENSEIGNEMENTS de Second Degré**. Et toute notre histoire syndicale, au-delà de la défense individuelle et collective des personnels, a montré notre engagement résolu à promouvoir en toute indépendance un **second degré** de qualité, au service d'un objectif : **l'élévation générale des qualifications**.

Au moment où collèges et lycées, leurs enseignements et leurs personnels, sont clairement dans la ligne de mire, **la nécessité de rejoindre le SNES et de le renforcer, n'a jamais été aussi pertinente**. Personne ne peut éluder cette question.

— — — — —

P. 1 : Edito

— — — — —

P. 2 : Le SNES : un syndicat
pour notre métier

— — — — —

P. 3 : Syndiquez-vous

— — — — —

P. 4 : Le calendrier de votre
année

— — — — —

LE SNES : UN SYNDICAT POUR NOTRE METIER

A l'occasion des élections professionnelles (CAPA/CAPN) de décembre 2005, le SNES et les syndicats de la FSU avaient choisi de solliciter vos mandats au travers de trois axes :

- 1) la défense de chacun (**en CAPA**) dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire la recherche systématique de règles équitables, connues de tous et applicables à tous, dans l'intérêt de chacun.
- 2) la défense d'une **conception ambitieuse du métier** où chacun exerce sa fonction en toute indépendance et voit sa qualification reconnue et respectée.
- 3) une orientation syndicale, précisant que la cohérence politique à laquelle nous étions confrontés, relevait d'un projet de reculs pour l'Ecole et ses personnels. Et que nous n'échapperions pas pour les combattre à la **nécessité d'être forts et rassemblés**.

En choisissant de nous adresser à chacun d'entre vous à mi-mandat, notre intention est de revenir pour partie sur chacun de ces points, et cela, dans une période que nous jugeons très préoccupante pour l'avenir de notre métier.

« Des interventions décisives en CAPA »

Pour ce qui est des commissions paritaires un constat s'impose : si les élus du SNES continuent à faire de ces instances un lieu d'expression des revendications et de recherche d'améliorations des décisions (**dans un sens équitable pour tous**), force est de constater que la résignation semble avoir gagné du terrain chez beaucoup de nos « concurrents » habituels quand d'autres, plus nouveaux, se contentent d'entériner en silence.

Qu'après une dizaine de réunions, nous n'ayons pas encore entendu la voix de certains est consternant. Et une aubaine pour le Recteur. Il ne suffit pas d'informer du résultat ou de s'en attribuer indûment le mérite. Il faut s'employer à le rendre « meilleur » en intervenant en CAPA et surtout avoir contribué en amont à éviter qu'il ne soit pire. A ce titre les interventions en groupes de travail paritaires ou en CTP restent souvent décisives. Où en serions-nous, par exemple, de l'accès à la hors classe des certifiés si nous n'avions pas, bien trop seuls, mené la bataille en groupe de travail sur les premières propositions de barème du recteur ou si nous avions quitté la séance après une belle déclaration ?

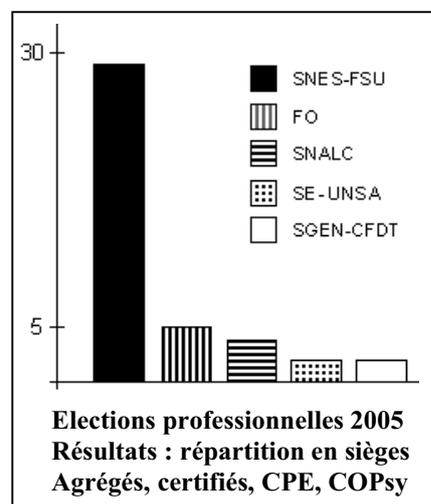
La cohérence de l'Administration est sans faille, tout comme son habileté à exploiter toute « faiblesse syndicale ». A chacun de bien mesurer que son choix n'est pas neutre au regard des enjeux.

« Un METIER de conception qui exige un haut niveau de qualification »

Chacun le voit bien, **nous sommes à un moment où se joue en partie l'avenir de notre métier**. C'est peu dire qu'il est aujourd'hui confronté à une série de remises en cause, voire d'agressions : décret de Robien sur les remplacements, projet de modifications des statuts de 1950, retour de la bivalence, auxquels il faudrait ajouter nombre de propositions entendues dans la pré campagne présidentielle. Toutes ont en commun de considérer que nous ne travaillerions pas suffisamment.

Toutes ont en commun une vision de notre métier, relevant davantage de la fonction d'exécution (de tâches, d'injonctions, de consignes définies sans nous et en haut lieu, et qu'il n'y aurait pas à commenter ou à discuter), que de la fonction d'un métier de conception, qui nécessite de réfléchir aux contenus, à l'élaboration de séquences pédagogiques complexes, qui exige un haut niveau de qualification et de formation disciplinaire.

La question de l'ambition pour le métier d'enseignant de second degré et ce qui va avec- le salaire, le statut, la qualification reconnue et respectée- est donc posée.



Or cette question est inséparable de la vision pour l'Ecole. Comment défendre une conception ambitieuse du métier si l'on se prête à trouver de l'intérêt à un « socle commun » appauvri pour la masse des élèves. A l'inverse, comment entretenir l'illusion de l'excellence du professeur qui n'aurait en charge que d'excellents élèves ? On ne peut avoir de l'ambition pour nous-mêmes, qu'à la condition d'en avoir pour nos élèves, tous les élèves. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que, si d'un côté on s'en prend aux enseignants, de l'autre on s'en prend directement aux élèves. Le budget 2008 se prépare dès maintenant sur la base des audits financiers lycées et collèges qui prévoient la possibilité de supprimer à terme 24 000 postes en réduisant et en rentabilisant les horaires d'enseignement !

A l'exception du SNES, personne dans le paysage syndical du second degré, n'avance la nécessité de cette double ambition qui pourtant est la clé décisive pour renverser la tendance et espérer des progrès pour notre métier. Nous avons pu nous engager dans cette voie à la fin des années 80. Nous pouvons, nous devons le faire à nouveau, à condition d'être forts, rassemblés et combatifs.

« Trouver les conditions permettant L'INTERVENTION de tous »

Considérer que nous puissions attendre ou encore nous imaginer qu'un bulletin de vote suffirait à stopper ou inverser le processus conduirait inévitablement à des désillusions.

Que la grève du 28 septembre n'ait pas permis d'entraîner la masse des personnels est certes regrettable. Mais c'est bien en trouvant les conditions permettant l'intervention de tous, que nous pourrions vraiment peser sur le débat public ouvert autour de l'Ecole.

Nous comptons sur vous.

Se syndiquer

En réponse à quelques clichés, réserves ou hésitations ...

« C'est trop cher »

Une déduction fiscale de 66% du montant de la cotisation syndicale est accordée depuis 2 ans. Ainsi un certifié du 8^{ème} échelon dont l'adhésion est de 177.80 €, ne débourse en définitive que 60.45€ (soit 5€ par mois pour adhérer au SNES).

*A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites, malgré tout, confiance au SNES, sachez que l'adhésion volontaire est **la seule garantie d'indépendance financière** qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle. Le SNES ne perçoit aucune subvention.*

Imaginez une salle des professeurs sans l'information que procure le SNES au travers de ses publications. Or la qualité de cette information, son abondance, ne tiennent qu'à l'existence d'adhérents...

« Les revendications sont justes, mais n'aboutissent pas »

le moins que l'on puisse dire, c'est que les politiques en œuvre et auxquelles en tant que, citoyen, fonctionnaire, enseignant, nous sommes confrontés, ne sont pas orientées dans notre intérêt, ni dans celui de la société que nous souhaitons. Le syndicalisme est aujourd'hui en posture « défensive », ce qui signifie qu'avant de gagner, il convient de ne pas perdre.

*Une certitude toutefois : l'affaiblissement du syndicalisme, auquel nombre de forces concourent, n'apportera rien, mais pis, il ouvrira des espaces pour **tout perdre**.*

« Trop corpo le SNES »

si bien évidemment, le syndicat a « pour but d'étudier et de défendre les intérêts professionnels, individuels et collectifs, matériels et moraux, de ses membres en activité ou en retraite », il n'en reste pas là.

L'activité du SNES, son action, sa réflexion ont une toute autre dimension. En témoignent au plan pédagogique, les observatoires disciplinaires qu'il a créés, ses publications, ses travaux... Le SNES est un lieu d'échanges et de réflexion sur les attentes en matière de formation, les pratiques professionnelles, les contenus disciplinaires.

Plus généralement, le SNES est porteur d'un projet qui ne peut se contenter de la société telle qu'elle est. L'Ecole que nous voulons s'inscrit elle-même dans un projet de transformation sociale qui fera de la formation une source - parmi d'autres - du développement durable, de la réduction des inégalités en France, en Europe...

« Je ne suis pas d'accord avec toutes les positions du SNES »

ce n'est pas un obstacle à l'adhésion. Entre les syndiqués, sur toute une série de questions, il y a débat. Rien n'est figé. Il n'y a pas de « prêt à penser », de sujets tabous, pas de congrès, de réunions d'instances aux motions ficelées. Nous sommes soucieux de démocratie, le débat est intense, âpre parfois pour arrêter un mandat, une décision. La vraie question reste bien : « êtes vous d'accord avec les objectifs et les grandes orientations de votre syndicat ? ».

SYNDIQUEZ-VOUS

Adhérez pour renforcer l'efficacité syndicale !

Le calendrier de votre année

Octobre	<ul style="list-style-type: none">♦ Vérifiez votre VS (ventilation de service : classes, effectifs...) avant de le signer.♦ Elections de vos représentants au Conseil d'Administration.
Novembre	<ul style="list-style-type: none">♦ Si vous souhaitez changer d'académie : il faut vous en soucier dès maintenant, afin d'être informé et conseillé. La note de service mutations est parue au <i>Bulletin Officiel</i> début novembre. Le SNES Limoges organise des réunions d'information, animées par ses commissaires paritaires. Consultez notre site Internet www.limoges.snes.edu pour connaître les dates de toutes ces réunions. Possibilités de rendez-vous à la section académique de Snes.♦ Demande de congé de formation professionnelle avant le 30 novembre.
Décembre	<ul style="list-style-type: none">♦ Mutations inter-académiques : saisie des vœux du 23 novembre au 11 décembre 2006.
Janvier	<ul style="list-style-type: none">♦ Groupes de travail de vérification des barèmes pour les mutations inter-académiques : nous mettons à votre disposition une fiche syndicale de suivi de votre dossier de mutation. Il faudra nous la renvoyer afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées à votre mutation (erreur de barème, etc.).♦ Demande de temps partiel.
Février	<ul style="list-style-type: none">♦ Pensez à surveiller votre note administrative proposée par votre chef d'établissement. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, vous pouvez faire une demande de révision de note que nous défendrons lors de la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA). Nous en faire parvenir un double.♦ Avancement d'échelon des certifiés et des CPE au niveau académique et des agregés au niveau national : pensez à nous faire parvenir votre fiche syndicale.♦ Hors-classe des certifiés, des CPE et des agrégés: l'an dernier, constitution des dossiers courant février sur i-prof.
Mars	<ul style="list-style-type: none">♦ Au cours du mois de mars se tiennent les commissions paritaires nationales d'affectation pour la phase inter-académique. Les élus nationaux du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.
Avril	<ul style="list-style-type: none">♦ Vous êtes muté à l'inter ou souhaitez changer de poste ? Il faut très rapidement prendre contact avec le SNES pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique. Saisie des vœux fin mars début avril.
Mai	<ul style="list-style-type: none">♦ Groupe de travail de vérification des barèmes pour les mutations intra-académiques : n'oubliez pas de nous envoyer à l'avance votre fiche syndicale afin que nous puissions contrôler le calcul de votre barème.♦ Tenue des CAPA de révisions de notes administratives.♦ A cette période sont également attribués les congés de formation professionnelle.
Juin	<ul style="list-style-type: none">♦ Les élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de mutation intra de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation.
Juillet	<ul style="list-style-type: none">♦ Premier Groupe de Travail pour l'affectation des TZR. Une partie d'entre eux reçoit une affectation à l'année.♦ Affectation des MA et contractuels.
Fin août	<ul style="list-style-type: none">♦ Deuxième groupe de travail pour l'affectation des TZR.♦ Suite de l'affectation des MA et contractuels.

JE VEUX ADHÉRER AU SNES-FSU

À renvoyer à votre section académique : 40 avenue Saint Surin 87000 Limoges

NOM PRENOM

Adresse

Code postal Localité

Etablissement

Conformément aux textes en vigueur, 66 % de votre cotisation annuelle est déductible de vos impôts.
La cotisation permet aussi de recevoir l'"US", l'hebdomadaire du SNES et ses suppléments,
ainsi que la revue "Pour" de la FSU.